

Zeitschrift: Bulletin / Vereinigung Schweizerischer Hochschuldozenten =
Association Suisse des Professeurs d'Université

Herausgeber: Vereinigung Schweizerischer Hochschuldozenten

Band: 19 (1993)

Heft: 1

Rubrik: Semesterberichte = Rapports semestriels

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 27.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Eidgenössische Hochschulpolitik 1992
Politique universitaire suisse 1992

* * * * *

Semesterberichte
Sommersemester 1992

Rapports semestriels
Semestre d'été 1992

Christoph Wehrli

Impulse und Blockierungen.

Eidgenössische Hochschulpolitik im Jahre 1992

Der 6. Dezember ist – im wertenden Rückblick kurz danach – auch für die Hochschulpolitik ein entscheidendes Datum des vergangenen Jahres. Die Vorbereitung auf den EWR hatte vieles in Gang oder in Schwung gebracht, das Nein von Volk und Ständen droht nun Wege zu verbauen und Anstrengungen zu dämpfen. Gemeint sind neben der – weiterhin angestrebten – europäischen Kooperation in Forschung und Bildung die Förderung der Mobilität in der Schweiz, einschliesslich beispielsweise der interkantonalen Anerkennung von Lehrpatenten, und Reformen wie die Etablierung ausseruniversitärer Institutionen als Fachhochschulen. Im weiteren dürfte die wechselseitige Abhängigkeit von Wirtschaft und höherer Bildung und Forschung in der einen oder anderen Form deutlicher spürbar werden. Vorerst sind allerdings die "eigenen" Bedingungen der Wissenschaft anzusehen, die 1992 von besonderer Bedeutung waren.

Finanzpolitisches Wechselbad

Die subsidiäre Rolle des Bundes, aber auch die spezielle Entwicklung der letzten Zeit lassen das Finanzielle im Vordergrund erscheinen. Im vorangegangenen Jahr 1991 hatte der Bundesrat mit dem Rückhalt des Parlaments den Willen zu einem stärkeren Engagement und neuen Initiativen gezeigt. In der Anfang Jahr verabschiedeten Botschaft über die Forschungsförderung in den Jahren 1992 bis 1995 beantragte er Kredite von 2,1 Milliarden Franken, was einer durchschnittlichen Steigerungsquote von jährlich gut 16 Prozent entsprach. Die bisherigen Instrumente und Kanäle (Nationalfonds, Akademien, Direkt-

beiträge an Institutionen usw.) wurden ergänzt durch ein Aktionsprogramm Mikroelektronik und durch sechs Schwerpunktprogramme, die teils durch den Nationalfonds, teils durch den Schulrat (künftig: ETH-Rat) betreut werden. Sie sind mehrheitlich technologischer Art (Informationstechnologien, Biotechnologie, Umweltforschung), umfassen aber auch Grundlagenforschung. Die Kreditsumme beträgt vorerst 357 Millionen Franken. Im Juni folgte der ebenfalls grosszügige Kreditantrag für die Förderung der kantonalen Hochschulen. Die Grundbeiträge (für den Betrieb; wegen neuer Gesetzesbestimmungen nicht genau über die Perioden vergleichbar) sollten auf 1793 Mio. Fr. für vier Jahre erhöht werden, und weitere Mittel waren für die Schaffung von Stellen für wissenschaftlichen Nachwuchs (Assistenten bis Assistenzprofessoren) vorgesehen. Die Sondermassnahmen für Weiterbildung und zur Mobilitätsförderung wurden fortgesetzt. Kurz nachdem die eidgenössischen Räte beiden Vorlagen zugestimmt hatten, nahmen sie, durch die verschlechterte Finanzlage dazu gezwungen, im Budget 1992 erhebliche Abstriche vor. Auf Grund des Sanierungsprogramms für den Bundeshaushalt folgten für 1993 ähnliche Beschlüsse. Je nach Standpunkt wird man von drastischen Kürzungen oder von gebremsten Steigerungen reden. So liegt beispielsweise der Mittelzuwachs des Nationalfonds sowie bei den Grundbeiträgen von 1991 bis 1993 noch ein wenig über der Teuerung. Die neuen Aktivitäten wurden indessen stark verzögert oder reduziert. Für die Nachwuchsförderung standen 1992 drei statt 16 und 1993 dreizehn statt 24 Mio. Fr. zur Verfügung, die Schwerpunktprogramme mussten mit etwa der Hälfte der geplanten Mittel beginnen und fahren 1993 mit rund zwei Dritteln fort. Die gesamten Ausgaben des Bundes für Bildung und Forschung werden nach dem – allerdings über

Budget 1993: Wichtigste Sachkredite aus dem Bereich des BBW *

	Budget 1992	Budget 1993	Veränderung in Prozenten
Hochschulförderung Grundbeiträge	332 000 000	357 627 000	+ 7.7
Beiträge an die Stipendienaufwendungen	96 000 000	94 500 000	- 1.6
Stipendien an ausländische Studierende in der Schweiz	6 700 000	6 215 000	- 7.2
Schulen für soziale Arbeit	7 770 000	8 670 000	+ 11.6
Sondermassnahmen für die Weiterbildung	8 000 000	7 150 000	- 10.4
Mobilitätsförderung im Inland	2 000 000	1 800 000	- 10.0
Sonderprogramm Nachwuchsförderung	3 000 000 (= Betrag für Okt. - Dez. 92)	13 387 000	+ 11.6
Stiftung "Schweiz. Nationalfonds zur Förderung der wissenschaftlichen Forschung"	273 126 000	286 700 000	+ 5.0
Schweiz. Akademie der Naturwissenschaften	4 232 000	4 262 000	+ 0.7
Schweiz. Akademie der Geisteswissenschaften	5 368 000	4 837 000	- 9.9
Schweiz. Akademie der medizinischen Wissenschaften	820 000	1 279 000	+ 56.0
Schweiz. Akademie der technischen Wissenschaften	1 261 000	1 174 000	- 6.9
Schweiz. Forschungszentrum für Mikrotechnik, Neuenburg	21 000 000	20 985 000	- 0.1
Unterstützung von Forschungseinrichtungen und wissenschaftlichen Hilfsdiensten	9 842 000	9 051 000	- 8.0
Historisches Lexikon der Schweiz	3 325 000	3 127 000	- 6.0
Schwerpunktprogramm Biotechnologie	5 000 000	13 140 000	+ 162.8
Schwerpunktprogramm Informatik	7 000 000	7 200 000	+ 2.9
Schwerpunktprogramm Umweltforschung	6 000 000	8 100 000	+ 35.0
Europäische technologische F + E - Zusammenarbeit	10 000 000 (+ 10 000 000 Nachtragskredit)	65 000 000	+ 225.0
Internationale Programme für die Weiterbildung (COMETT)	3 765 000	2 770 000	- 26.4
Internationale Zusammenarbeit Bildung und Wissenschaft	2 810 000	2 100 000	- 25.3
EG-Programme zur Förderung der Bildung und Mobilität (ERASMUS)	6 445 000	9 685 000	+ 50.3
Hochschulförderung Sachinvestitionsbeiträge	80 800 000	71 250 000	- 11.8
Total	906 264 000	1 000 009 000	+ 10.4
ETH und Forschungsanstalten	1 066 518 500 (inkl. Nach- tragskredite)	1 105 690 165	+ 3.7

*Zusammengestellt durch das Bundesamt für Bildung und Wissenschaft.

holten – Sanierungsprogramm jährlich immer noch um 5,8 Prozent steigen. Der reale Zuwachs ist jedoch hauptsächlich den Krediten für die Beteiligung an den Forschungsprogrammen der EG (100 Mio. Fr. pro Jahr) zuzuschreiben.

Fragen zur Rolle des Bundes

Die Hochschulkonferenz, die Hochschulrektorenkonferenz, der Nationalfonds und die Erziehungsdirektorenkonferenz sind im April gemeinsam – ein ungewöhnlicher Schritt – an einer Pressekonferenz vehement gegen die Sparmassnahmen aufgetreten. Die Qualität von Lehre und Forschung, der Nachwuchs für die Wissenschaft und die "Erträge" für Wirtschaft und Gesellschaft könnten längerfristig spürbaren Schaden erleiden. Nachholbedürfnisse blieben unbefriedigt, neue Entwicklungen würden blockiert. Analoge Argumente sind allerdings auch mit Bezug auf andere Aufgabenbereiche des Bundes zu finden, und man wird nicht ohne weiteres zugunsten der Wissenschaft rasch realisierbare Sparpotentiale nennen können – wiewohl über die Prioritäten und die Mittel zu diskutieren wäre. Besonders benachteiligt scheinen die Hochschulen bisher nicht. Zu kritisieren ist aber die Politik der grossen, unrealistischen Versprechungen und unmittelbar folgenden kalten Duschen, weil sie Unruhe und Misstrauen statt Bedingungen einer kontinuierlichen Entwicklung schafft. In diesem Sinn würde nicht nur eine unseriöse Finanzpolitik den Interessen von Lehre und Forschung widersprechen, sondern ist auch nach der Berechtigung stets neuer Sondermassnahmen zu fragen, mit denen den Hochschulkantonen indirekt die Einsicht in das Notwendige abgesprochen wird. Der mit verschiedenen Auflagen und Absichten verbundene Nachwuchskredit – unter anderem ist eine Frauenquote von einem Drittel vorgegeben – dürfte bisher mit seinem marginalen Gewicht auch den administrativen Aufwand nicht lohnen. Die

Kantone sind demgegenüber doch recht verlässliche Stützen ihrer Hochschulen (und müssten sich vielleicht stärker darauf besinnen).

Gefahr der Abwanderung

Das Nachwuchsproblem gehört an sich gewiss zu den berechtigten Sorgen der Wissenschaftspolitik. Zu erwähnen ist in diesem Zusammenhang auch der Befund der letzten Absolventenbefragung, wonach 1991 erstmals seit 15 Jahren weniger als die Hälfte der Antwortenden im Jahr nach dem ersten Studienabschluss noch an der Hochschule waren und nur noch 21 Prozent gegenüber 30 Prozent vor zehn Jahren an einer Dissertation arbeiteten. Die Basis scheint insofern schmaler zu werden, während auf der anderen Seite der Bedarf steigt: Bis zum Jahr 2000 werden rund 1000 Professoren, 40 Prozent, in den Ruhestand treten. Fraglich ist immerhin, ob man zu Recht von einer Rücktritts-**Welle** (mit folgendem Wellental) spreche; denn auch bei einer ausgewogenen Altersstruktur (heute ist hingegen die Gruppe der maximal 44-jährigen schwächer als früher) erneuert sich der Lehrkörper der Universitäten alle 20 bis 25 Jahre fast komplett. Die Förderung junger Wissenschaftlerinnen und Wissenschaftler bleibt jedenfalls eine längerfristige Aufgabe von Bund und Kantonen.

Numerus clausus wieder im Gespräch

Bleibt den Hochschulträgern nur das Mittel der Zulassungsbeschränkungen, wenn die Forschung nicht immer mehr unter den Ausbildungsaufgaben und diese nicht unter dem ungenügenden "Betreuungsverhältnis" leiden sollen? Die Schweizerische Hochschulkonferenz hat Ende Juni den Kantonen empfohlen, sofern noch nötig die gesetzlichen Grundlagen für einen Numerus clausus zu schaffen. Als die Frage zum letztenmal aktuell war, hoffte man noch, ab 1984 werde sich der 20 Jahre zurückliegende "Pillenknick" der Ge-

burtenkurve in sinkenden Studienanfängerzahlen auswirken. Diese Prognose hat sich noch kaum erfüllt. Zudem stand damals das Medizinstudium im Vordergrund, während heute Beschränkungen namentlich auch in der Psychologie zur Diskussion stehen. So oder so dürfte vor den politischen Entscheiden auf den prinzipiellen Makel des Numerus clausus – die Einschränkung der Bildungsfreiheit für Qualifizierte – und auf die praktischen Nachteile – Auswahlprobleme, blosse Verdrängungseffekte – hingewiesen werden. Indem der Kanton Zürich mit der Unterzeichnung des revidierten Konkordats über Hochschulbeiträge noch zuwartet, könnte er sich unter Verzicht auf die Zahlungen der anderen Kantone von der ausdrücklichen Verpflichtung zur Gleichbehandlung ausserkantonaler Studienwärter entbinden. Vielversprechend wäre eine solche Strategie aber kaum; vorerst geht es wohl um ein politisches Zeichen, dass die Höhe der Beiträge den Träger der grössten Universität nicht befriedigt.

Als Alternative zu einem Numerus clausus gilt die Verschärfung der Selektion innerhalb des Studiums, wie sie im Fall der Medizin schon angekündigt worden ist. Die Hochschulen werden dadurch allerdings vorerst zusätzlich belastet. Sogar der "Verband der Schweizerischen StudentInnenenschaften" (VSS) widersetzt sich solchen Massnahmen nicht von vornherein. Längerfristig versprache eine Aufwertung oder Ergänzung beruflich-praktisch orientierter Bildungsgänge eine Entlastung. Mit dem im Mai eröffneten Vernehmlassungsverfahren über eine erste, technische Berufsmaturität hat die Diskussion um Fachhochschulen einen konkreten Gehalt bekommen. Ein Anlass war die Frage der Anerkennung von Diplomen der HTL- und HWV-Stufe im Ausland. Auch für höhere Fachschulen im kaufmännischen, im sozialen, pädagogischen oder kulturellen Bereich wurden erste Abklärungen in dieser Rich-

tung vorgenommen. Offen ist nicht zuletzt die Frage der Finanzierung.

Kritisch beobachtete Maturitätsreform

Unter den heutigen Verhältnissen ist es besonders verständlich, dass seitens der Universitäten die Revision der Verordnung über die Maturitätsanerkennung (MAV) genau darauf angesehen wird, welchen Einfluss sie auf die Zahl der Studienberechtigten und auf die propädeutischen Aufgaben der dem Gymnasium folgenden Bildungsstufe haben könnte. Der Entwurf, der Ende Juni in ein Vernehmlassungsverfahren ging, sieht neun statt elf Maturitätsfächer und dazu eine fächerübergreifende Arbeit vor. Die bisherigen fünf Typen würden zugunsten einer Kombination von fünf fixen und vier innerhalb von Gruppen wählbaren Fächern aufgehoben. Einzelne Rektoren haben bereits ihre Bedenken geäussert. In ihren vor dem Beginn des Vernehmlassungsverfahrens publizierten Thesen zur Reform des Gymnasiums betont die Hochschulrektorenkonferenz unter anderem das Erfordernis der allgemeinen Hochschulreife und – etwas überraschend – das Ziel, dass die Mittelschule mit 18 Jahren abgeschlossen werden kann. Die Zahl der Maturitätstypen soll auf höchstens drei reduziert werden.

Stärkung der Sozialwissenschaften?

Die teilweise schwierige Lage verhinderte nicht die Entwicklung neuer Perspektiven. So hat der Schweizerische Wissenschaftsrat eine Initiative von Sozialwissenschaftlern aufgenommen und vier Fachbereiche – Psychologie, Soziologie, Politik- und Erziehungswissenschaften – sowohl je einer internen als auch einer externen Evaluation unterzogen. Ein internationales Expertenteam bestätigte im November in einem Bericht, dass erhebliche strukturelle Schwächen bestehen, und machte Vorschläge zur Vitalisierung der Sozial-

wissenschaften, namentlich zur Verbesserung der Wissensakkumulation mittels Schwerpunktbildung und personeller wie sachlicher Kontinuität. In der Folge wird unter anderem ein Schwerpunktprogramm analog zum naturwissenschaftlich-technischen Bereich angestrebt. Angesichts der Investitionen in direkt oder indirekt wirtschaftlich motivierte Forschung war ein solcher Vorstoss fällig – die Realisierung ist noch nicht gesichert. Nachziehen müssten ferner auch die "Kulturwissenschaften", in deren Kreis gewisse Ideen solcher Art vorhanden sind.

Kredit für EG-Programme

Die westeuropäische wissenschaftliche Zusammenarbeit soll – wiederum mit Schwerpunkt in der Technologie – durch einen Vierjahreskredit von 477 Mio. Fr. ausgebaut und verfestigt werden. Der Antrag des Bundesrats aus dem Mai war auf den EWR-Vertrag ausgerichtet, der die EFTA-Staaten insbesondere an den Forschungs-Rahmenprogrammen der EG beteiligt, dem Parlament aber bewusst unabhängig von jener Botschaft unterbreitet worden. Der Zweitrat hat die Vorlage am Schluss der Wintersession verabschiedet im Bewusstsein, dass die Rolle der Schweiz neu ausgehandelt werden muss. Der Zugang zu den europäischen Forschungsunternehmen ist allein schon aus Konkurrenzgründen von einigem Interesse. Auf der anderen Seite werden nicht geringe Mittel (entsprechend einem Drittel des Nationalfonds-Budgets) gebunden. Der Kredit schliesst auch die Programme ein, die im Rahmen der Ausbildung Mobilität und Austausch fördern.

Studentenpolitische Wechsel

Das neue ETH-Gesetz vom Oktober 1991, das den Bundeshochschulen eine adäquate Rechtsgrundlage bietet und grössere Freiräume verschafft, hatte die Hürde einer Volksabstimmung

nicht zu überspringen. Das wie 1968 vom Zürcher Studentenverband VSETH – ohne Unterstützung aus Lausanne – ergriffene Referendum kam diesmal nicht zustande. Die Vollzugsverordnungen sollten auf den 1. Januar 1993 vorbereitet werden, doch verschiebt sich nun die Inkraftsetzung des Erlasses, weil reichlich spät zwei alte Gesetze und fünf Bundesbeschlüsse entdeckt wurden, die noch formell, teils unter Referendumsvorbehalt, aufgehoben werden müssen. Nur mühsam kommt im übrigen die Unterschriftensammlung für die Stipendieninitiative des VSS voran. Sie hätte allenfalls die Funktion, die schon lange als notwendig erachtete Harmonisierung auf dem Gesetzesweg – eine Konsultation wurde im Frühjahr abgeschlossen – vorwärts zu bringen. Wenn die Studentenpolitik den Eindruck von Erfolgslosigkeit oder Passivität erweckt, sei zum Schluss doch erwähnt, dass die Bewegung für einen zweiten europapolitischen Anlauf gruppiert um das Komitee "Geboren am 7. Dezember 1992" besonders von Westschweizer Studenten stark mitgetragen wird.

Dr. Christoph Wehrli ist Inlandredaktor der Neuen Zürcher Zeitung. In seinem Beitrag bringt er seine persönliche Meinung und nicht unbedingt jene der Redaktion oder der Vereinigung zum Ausdruck.

Christoph Wehrli

Impacts

Politique fédérale des Hautes Ecoles en 1992

Le 6 décembre passé est, avec un certain recul, également une date déterminante pour la politique des Hautes Ecoles. Les préparatifs pour une entrée à l'EEE ont mis bien des choses en mouvement, le Non du peuple et des Cantons menace maintenant de barrer des voies et de tempérer des efforts. On vise par là non seulement la coopération européenne dans les domaines de la recherche et de la formation mais également l'exigence de la mobilité en Suisse; cela inclut par exemple la reconnaissance des diplômes d'enseignement et certaines réformes, comme la création d'institutions extrauniversitaires en tant qu' écoles techniques. A plus longue échéance, l'indépendance réciproque de l'économie, de la formation supérieure et de la recherche devrait être davantage perceptible. Mais tout d'abord il faut prendre en considération les conditions "propres" de la Science qui avaient une certaine portée en 1992.

Douche écossaise de la politique financière

Le rôle subsidiaire de la Confédération et le développement particulier de ces derniers temps font clairement ressortir les difficultés financières. En 1991, le Conseil fédéral, avec l'appui du Parlement, avait exprimé le voeu de s'engager davantage et de proposer de nouvelles initiatives.

Dans le message du début de la même année concernant l'encouragement de la recherche pour 1992 à 1995, il demandait un crédit de 2,1

milliards de francs, ce qui correspondait en moyenne à une augmentation annuelle de 16%.

On compléta le Fonds National, les Académies, les versements aux institutions et autres moyens de financement par un projet de microélectronique et par six programmes de spécialisation dont se chargèrent d'une part le Fonds national et d'autre part le Conseil des Ecoles polytechniques fédérales. Ces projets sont pour la plupart technologiques (technologie d'information, biotechnologie, protection de l'environnement), mais comprennent également d'autres recherches de base. Le crédit se monte d'abord à 357 millions de francs. S'ensuivit en juillet la demande de crédit, tout aussi importante, pour le développement des Hautes Ecoles cantonales. Le montant de base de 1793 millions de francs devait être augmenté pour quatre ans et l'on prévoyait aussi d'autres moyens pour la création de places assurant la relève universitaire (par exemple assistants et professeurs-assistants). On continua à prendre des mesures spéciales pour la formation continue et plus de mobilité.

Peu après avoir approuvé ces deux projets, la tête du pays, contrainte par une situation financière dégringolante, réduisit considérablement le budget de 1992. Des décisions semblables furent prises pour 1993 pour assainir le budget fédéral. Selon son point de vue, on parlera soit de diminutions frappantes ou d'une augmentation un peu enrayée!

L'augmentation moyenne du Fonds National par exemple reste, pour les montants de 1991 à 1993, encore un peu au-dessus de la hausse de prix générale. Les nouvelles activités furent différées à plus tard ou réduites. Il restait, pour le soutien de la relève, en 1992 trois au lieu de 16 et en 1993 13 au lieu de 24 millions de francs à disposition; les projets de spécialisation commencèrent avec seulement la moitié des moyens

qu'on leur avait attribué et continuent en 1993 avec 2/3 des montants. Les dépenses générales de la Confédération dans les domaines de la formation et de la recherche augmenteront d'après le projet de rénovation dépassé, de 5,8% par année. En réalité, cette augmentation résulte principalement des crédits (100 millions de francs par année), octroyés pour la participation aux projets de recherche de la CE. (Voir le tableau "Crédits de la Confédération pour les Universités et la recherche" et le tableau p. 19).

Crédits de la Confédération pour les Universités et la recherche (en millions de francs)

	<i>budget 1992</i>	<i>budget 1993</i>	<i>Arrêté fédéral¹</i>
Crédit de base	332	358	436
Crédit d'investissement	81	71	
Contributions aux bourses	96	95	
L'encouragement de la relève (programme ad hoc)	3	13	24
Fonds National	273	287	300
CSEM Neuchâtel	21	21	24
Programmes prioritaires (biot., inf., envir.)	18	28	49
Programmes scientifiques européens	20	65	18
total^{2/}	906	1000 (+ 10,4%)	
EPF et les institutions annexes	1067	1106 (+ 3,7%)	

Données budgétaires communiquées par l'Office fédéral de l'éducation et de la science.

¹ Crédits prévus pour l'année 1993 selon le message concernant les crédits selon la loi sur l'aide aux Universités du 3/6/1991 et le message concernant l'encouragement de la recherche scientifique du 9/1/1991.

² Inclus les rubriques non énumérées à des montants inférieurs à 10 mio. de francs. Les dépenses des recherches à but économique ne sont pas pris en considération.

Quel est le rôle de la Confédération

Lors d'une conférence de presse, la Conférence Universitaire Suisse, la Conférence des Recteurs des Universités, le Fonds National et la Conférence de Directeurs d'instruction publique se sont en commun – un pas en avant inhabituel – violemment opposés aux mesures d'austérité. La qualité de l'enseignement et de la recherche, la continuation de la Science, et les "rendements" pour l'économie et la société, pourraient subir à long terme de sensibles dommages. Les besoins de rattrapage ne seraient pas satisfaits et l'on bloquerait de nouvelles évolutions. On peut tout-à-fait invoquer des arguments semblables pour d'autres tâches de la Confédération et l'on ne pourra pas énumérer sans autre des potentiels d'épargne rapidement réalisables en faveur de la Science; il faudrait en plus de cela discuter des priorités et des moyens utilisés à cet effet. Jusqu'à présent, les Hautes Ecoles ne semblent pas particulièrement désavantagées. Mais ce que l'on peut reprocher, c'est cette politique de grandes promesses non réalisées et des douches froides qui s'ensuivent; de cette façon, seul le trouble et la méfiance sont créés en lieu et place de conditions favorisant une évolution continue. Dans ce sens, une politique financière peu sérieuse contredirait les exigences d'enseignement et de recherche; il faudrait aussi se demander la justification d'une avalanche de mesures spéciales, refusant aux Cantons universitaires de discerner ce qui est nécessaire. Le crédit octroyé en faveur d'une relève est conditionné par des charges et exigences diverses (1/3 de la somme doit être accordé aux femmes) et ne devrait pas justifier des dépenses administratives, vu son peu d'importance. Les Cantons sont à cet égard des supports certains de leurs Hautes Ecoles ... ils ne devraient pas l'oublier!

Danger d'exode

Le problème de la relève est l'un des principaux soucis de la Science. En liaison avec ce problème, il faut également mentionner la question des personnes ayant terminé leurs études; en effet, en 1991, ils étaient, pour la première fois depuis 15 ans, moins de la moitié des étudiants à rester à l'Université après les premiers examens finaux et seuls 21% travaillent à une thèse alors qu'il y a dix ans, 30% des étudiants faisaient un tel travail. La base semble se rétrécir alors que d'un autre côté le besoin augmente: jusqu'à l'an 2000, mille professeurs (ce qui représente 40% du corps professoral) prendront leur retraite. Faut-il parler d'une vague de retraits? Car, malgré une structure des âges bien équilibrée (actuellement le groupe des professeurs de plus de 44 ans est plus faible qu'avant), le corps enseignant des universités se renouvelle presque complètement tous les 20 à 25 ans. De toute façon, le soutien des jeunes chercheurs reste une tâche de la Confédération et des Cantons.

Faut-il de nouveau instaurer un numerus clausus ?

Ne reste-t-il aux responsables des hautes Ecoles que le numerus clausus, si la Recherche souffre toujours plus des charges de formation qui elles-mêmes subissent un manque de relation personnelles? Fin juillet, la Conférence Universitaire Suisse a recommandé aux Cantons de créer, s'il est encore possible, des bases juridiques pour un numerus clausus. La dernière fois que l'on s'était posé cette question, on espérait encore que le nombre des naissances liées au "baby-boom" chuteraient, ce qui se traduirait par une diminution d'étudiants. Ce diagnostic ne s'est pourtant pas réalisé. Autrefois c'était surtout les études de Médecine qui subissaient de telles restrictions

alors qu'aujourd'hui on parle également d'instaurer ces limites en psychologie.

Devant les décisions politiques prises, il faudrait soulever les principaux défauts du numerus clausus (limitation de la liberté de formation pour des individus qualifiés) et ses inconvénients pratiques (problème de choix, pur effet de refoulement).

Qu'attend le Canton de Zurich pour signer la révision du concordat concernant les montants attribués aux Hautes Ecoles? Peut-être, en renonçant aux paiements des autres Cantons, veut-il se délier de l'obligation de mettre sur pied d'égalité ses étudiants et ceux des autres Cantons. Une telle stratégie ne serait pourtant pas tellement prometteuse. Pour le plus grand Canton universitaire, les montants sont insatisfaisants: il s'agit de donner un avertissement politique. Il existe une alternative au numerus clausus: une sélection plus sévère au cours des études, comme on l'a déjà annoncé pour la médecine; mais, pour le moment, cela chargera davantage les Hautes Ecoles. Même l'Association des Etudiants Suisses ne s'oppose pas a priori à de telles mesures. En revalorisant ou en complétant des formations davantage axées sur la pratique professionnelle, on déchargerait plutôt les Hautes Ecoles.

La procédure de consultation pour une maturité professionnelle technique, ouverte en mai dernier, a relancé la discussion sur la création d'Ecoles professionnelles supérieures (Fachhochschulen). Un des motifs était la question de la reconnaissance à l'étranger des divers diplômes techniques, administratifs et commerciaux. Dans le même sens, on a également tâché de clarifier la situation pour des Ecoles pédagogique et culturel. Mais la question du financement n'est pas encore réglée.

Que penser d'une réforme de la Maturité ?

Dans les circonstances actuelles, il est tout-à-fait compréhensible que, du côté des Universités, on cherche à savoir quelle influence exercera la révision de l'ordonnance relative à la reconnaissance des certificats de maturité cantonaux sur le nombre des étudiants et les tâches propédeutiques suivant la formation gymnasiale. Le projet, mis en consultation à la fin juin, prévoit neuf branches au lieu de onze sujettes à examen et en plus un travail interdisciplinaire. Les cinq types de maturité actuels seraient effacés au profit d'une combinaison entre cinq branches obligatoire et quatre disciplines à option. Certains recteurs ont déjà soulevé quelques doutes à cet égard.

Dans ses thèses concernant une réforme des gymnases et publiées avant le début de la procédure de consultation la Conférence des recteurs des Universités a fait ressortir deux points: d'une part l'exigence d'une maturité générale, d'autre part, ce qui est surprenant, l'échéance de l'Ecole supérieure à 18 ans. Il faudrait réduire le nombre de types de maturité à trois au maximum.

Y a-t-il un renforcement des sciences sociales?

La situation quelque peu difficile n'empêche pas l'élaboration de nouvelles perspectives. Reprenant une initiative des professeurs de sciences sociales, le Conseil de la Science Suisse a soumis quatre branches (psychologie, sociologie, sciences politiques et pédagogiques) à une évaluation aussi bien d'un point de vue interne qu'externe. Une équipe internationale d'experts a confirmé, dans un rapport en novembre, qu'il existait des défaillances considérables dans les structures et proposait de redonner force aux sciences sociales, notamment d'améliorer l'amas de connaissance au moyen d'une formation

générale et d'une stabilité personnelle et réelle. Pour la suite, on aspire également à un projet de spécialisation analogue à ceux prévus dans des domaines scientifiques et techniques. Eu égard aux investissements pour une recherche, motivée plus ou moins directement d'un point de vue économique, un tel essai était indispensable; malheureusement, sa réalisation n'était même pas assurée! Les domaines s'occupant de la culture en général, dans lesquels on retrouve des telles idées, devraient suivre cette voie.

Crédit pour les projets de la CE

Un crédit de 477 millions de francs permettra de bâtir en quatre ans et de consolider la collaboration scientifique en Europe de l'Ouest, l'accent étant mis sur la technologie. La demande de mai du Conseil Fédéral était en rapport avec le Traité de l'EEE; celui-ci permettait aux Etats de l'AELE de participer en particulier aux divers projets-cadre de recherche de la CE; cette demande de crédit a été soumise à bon escient au Parlement, indépendamment du message sur l'EEE. Le deuxième Conseil saisi de la question, conscient que le rôle de la Suisse devait être réexaminé, a accepté ce projet au terme de la session d'hiver. C'est déjà pour des raisons de concurrence que l'accès à des projets de recherche européen présente un certain intérêt. D'un autre côté, cela signifie aussi que des moyens importants (correspondant au tiers du budget du Fonds National) sont ainsi "gelés". Le crédit inclut également des projets qui encouragent la mobilité et les échanges pendant la formation.

Politique des étudiants

La nouvelle loi des EPF d'octobre 1991, qui offre aux Hautes Ecoles fédérales une base légale adéquate et une plus grande liberté,

n'avait pas à passer par-dessus l'obstacle que représentait une votation populaire.

Le référendum lancé par l'Association des étudiants zurichoïses et sans soutien de la part de Lausanne, ne se réalisa pas cette fois-ci, comme en 1968. Les ordonnances d'exécution devaient être prêtes au 1/1/1993 mais leur entrée en vigueur fut ajournée; en effet, on découvrait, un peu tard il est vrai, deux anciennes lois et cinq arrêtés fédéraux qui devaient être formellement abolis, partiellement sous réserve d'un référendum. D'ailleurs les signatures pour l'initiative de l'Association Suisse des Etudiants concernant les bourses ne se récoltent que péniblement. Cette initiative servirait tout au plus à harmoniser pas la voie législative les différents systèmes cantonaux (on a d'ailleurs bouclé une consultation au printemps).

Cette politique des étudiants pourrait paraître dénuée de succès ou totalement passive; mais il faut pourtant évoquer un deuxième élan vers l'Europe provenant surtout d'étudiants suisses romands et du Comité "Nés le 7 décembre 1992".

Dr. Christoph Wehrli est rédacteur de la Neue Zürcher Zeitung. Dans son article il exprime son opinion personnelle et pas nécessairement celle de la rédaction ou de l'Association.

Universität Basel

L'Université de Bâle se trouvait toujours, au semestre d'été, sous le signe du Rapport HAYEK. De nombreux groupes et sous-commissions se sont penchés sur les futures structures de l'Université. Le résultat des innombrables séances tenues devra constituer, l'an prochain, la base pour une nouvelle loi sur l'Université ainsi que pour un contrat concernant l'Université entre les Cantons de Bâle-Ville et de Bâle-Campagne. – Le bureau de coordination "Homme-Société-Environnement" a commencé son activité au cours du dernier semestre. – Les étudiants ont pris connaissance sans joie de l'augmentation sensible de toutes les taxes universitaires. – La collaboration de l'Université de Bâle avec les Universités voisines du Haut Rhin (Eucor) se fait aujourd'hui également sentir pour les étudiants par des facilités d'étude et des réductions en matière de transports.

Die Folgen des Hayek-Berichts vom Frühjahr 1991 brachten im vergangenen Sommersemester auf allen Ebenen Bewegung in die Universität Basel. Die Regierungen von Basel-Stadt und Basel-Land haben in der sogenannten Regierungsrätlichen Delegation ein Projekt zur Reorganisation der gesamten Universität beschlossen. Die Grundüberlegung ist, dass die Universität sich selbst gewissermassen von der Basis aus eine neue Struktur geben soll. Die Richtung geht dabei auf mehr Autonomie, denn eine der wichtigen Erkenntnisse der Hayek-Analyse war – was Kenner natürlich wussten –, dass die Universität Basel wenig bis keine Autonomie besitzt, da sie auf sieben verschiedenen Ebenen von aussen bestimmt und geleitet wird.

Seit Mitte des Sommersemesters 1992 arbeiten unter der Leitung eines Steuerungsausschusses (Vorsitz Regierungsrat Prof. Striebel) einzelne Projektgruppen zu Themenbereichen wie Universitätsverwaltung, Universitätsstruktur, Universitätsgesetz, Trägerschaft und "Leitbild der Universität". Zu jeder Projektgruppe gehören Unter-Kommissionen: die Projektgruppe Universitätsverwaltung hat z.B. die Kommissionen für die Finanzen, für das Personal und für Bau/Unterhalt/Apparate/Möbel. Bei der Projektgruppe Universitätsstruktur geht es um die Teil-

bereiche: Departementsbildung, Leitungsorgane/Abläufe, Personalpolitik u.a. Eine spezielle Untergruppe befasst sich mit der künftigen Struktur der Medizinischen Fakultät, gerade im Hinblick auf eine eventuelle gemeinsame Trägerschaft durch beide Halbkantone. Die Ergebnisse der zahlreichen Sitzungen und Protokolle werden vom Steuerungsausschuss laufend koordiniert. Sie sollen im nächsten Jahr den politischen Gremien und der Öffentlichkeit präsentiert werden. Man hofft, dass am Ende ein neues Universitätsgesetz herauskommen wird, das Grundlage eines Universitätsvertrages zwischen Basel-Stadt und Basel-Landschaft bilden könnte im Sinne einer gemeinsamen Trägerschaft. Heute macht der Beitrag des Kantons Baselland nur einen geringen Anteil an den Gesamtkosten aus, obwohl über 35% der Studierenden im Landkanton wohnen. Die Mitsprache ist daher bis jetzt auch nur wenig ausgebildet. Es zeichnet sich aber bereits ab, dass eine neue, autonomere und selbstverwaltete Universität in allen Belangen mehr kosten wird, als dies heute der Fall ist. Die angestrebte Universitätsreform wird somit angesichts der misslichen Lage der Staatsfinanzen zu einem denkbar ungünstigen Zeitpunkt entscheidungsreif sein.

Die derzeitige Strukturarbeit wurde von der Öffentlichkeitsstelle des Rektorates zum Anlass

genommen, neben dem bereits bestehenden allgemeinen Publikationsorgan "Uni Nova" noch ein spezielles Info-Blatt "Uni Sono" herauszubringen, das sich insbesondere an die Mitglieder des Lehrkörpers, die Angestellten und Mitarbeiter, an insgesamt 3500 Personen wendet. Im Juni 1992 ist die erste Nummer verschickt worden.

Als erfreulich ist zu berichten, dass am 1. April 1992 die Koordinationsstelle "Mensch-Gesellschaft-Umwelt" (MGU), die ganz vom Kanton Basel-Land getragen wird, ihre Arbeit aufgenommen hat. Die Idee hierzu war kurz nach der Katastrophe von Schweizerhalle 1986 von studentischer Seite lanciert worden. Unter dem Schirm eines Stiftungsrates arbeiten in der Koordinationsstelle ein vollamtlicher Leiter, zwei Sachbearbeiterinnen und zwei wissenschaftliche Mitarbeiterinnen. Bereits zum kommenden Wintersemester wird die Stelle ein erstes fächerübergreifendes Lehrangebot präsentieren.

Mit Unmut und Protest hingegen, vor allem von studentischer Seite, wurde die vom Regierungsrat auf den 1. Oktober 1992 beschlossene allgemeine Gebührenerhöhung zur Kenntnis genommen. Die Semestergebühr beträgt neu für einheimische und ausländische Studierende Fr. 350.-- (bisher 260.--). In Härtefällen soll die Gebühr bei nachweisbarer Bedürftigkeit grosszügiger als bisher erlassen werden. Dies gilt insbesondere für alle Stipendienempfänger und -empfängerinnen.

Die "Europäische Konföderation der Oberrheinischen Universitäten" (EUCOR), die im letzten Jahr unter der Federführung des Basler Rektors stand und die Universitäten Basel, Freiburg i.B., Strasbourg (Louis Pasteur, Sciences Humaines, Robert Schuman), Karlsruhe und Mulhouse-Colmar umfasst, macht immer häufiger von sich reden. Neben gemeinsamen – hauptsächlich naturwissenschaftlichen – Forschungsprojekten und der Förderung von Tagungen und Vorträgen nicht

nur zu europäischen Fragen gibt es für Studierende einen Regio-Ausweis, der einen freien Zugang zu den Lehrveranstaltungen, den Bibliotheken und den Mensen aller genannten Universitäten garantiert. Daneben gibt es neuerdings auf den Staatsbahnen der beteiligten Länder erhebliche Fahrpreisvergünstigungen. "Die Deutsche Bundesbahn erleichtert den Studierenden der EUCOR-Universitäten nicht nur das Reisen innerhalb der Region am Oberrhein, sondern auch innerhalb des ganzen deutschen Staatsgebietes" (Uni Sono).

Am 1. Oktober 1992 hat im Rektorat ein Wechsel stattgefunden. Als Nachfolger von Prof. Karl Pestalozzi hat der bisherige rector designatus Luzius Wildhaber, Prof. für öffentliches und internationales Recht, das Amt angetreten. Zum neuen rector designatus wurde von der Regenz der Physiker Prof. Hans-Joachim Güntherodt gewählt. Als "Rektorat" gilt im Augenblick während der strukturellen Übergangszeit ein Triumvirat, bestehend aus dem amtierenden Rektor (Amtszeit ein Jahr mit einmaliger Wiederwahl), dem künftigen Rektor (rector designatus), der jeweils vor Amtsantritt seines Vorgängers gewählt wird und dem gewesenen Rektor, der noch zwei Jahre das Amt des Prorektors ausübt. Die gesamte Amtsdauer als Rektoratsmitglied beträgt also sechs Jahre, wovon die beiden mittleren Jahre die eigentliche Amtszeit als Rektor sind.

Heinrich Löffler

Universität Bern

La réduction budgétaire de 5% signifie une perte de chaires et de postes des collaborateurs scientifiques; elle suscite également des conflits entre instituts et séminaires. – Les travaux législatifs préparatoires devant conduire à l'introduction d'un numerus clausus suivant leur cours. Ne faudrait-il pas rechercher d'autres issues, qui paraissent exister dans quelques domaines? Les premiers séminaires ont pris possession de "Unitobler"; dans le bâtiment principal, la transformation des combles est achevée. – Une nouvelle chaire de professeur invité a été créée par la Fondation Johann Jacobs pour la recherche sur la jeunesse et confiée à la chercheuse norvégienne très connue, Mme Alsaker. – Le Centre de Formation Continue a obtenu des succès notables. En particulier, après de longues années de préparation, la Formation Continue en Ecologie a pu débiter.

Vor Jahresfrist konnte ich mit allen Zeichen der Erleichterung davon berichten, dass Nachkredite des Grossen Rates die Universität vor Unbill und Minderung der Qualität ihrer Arbeit zu retten vermochten. Hoffnungsvoll in die Zukunft konnte ich schon damals nicht blicken. Inzwischen stehen die Zeichen auf Sturm. Mancherlei Ereignisse, von denen nicht alle als notwendig erscheinen können, angefangen bei der immer deutlicher werdenden Rezession über Riesenverluste der Kantonalbank im Gefolge hoher Kredite an wenig kreditwürdige Financiers bis hin zu kontinuierlichen Steigerungen im Rahmen des Budgets der verschiedenen Departemente haben dazu geführt, dass der Universität, wie allen anderen öffentlichen Einrichtungen, Subventionen und Investitionsvorhaben gekürzt wurden. Vorerst handelt es sich um Prozentsätze um 5%. Das bedeutet den Verlust von Lehrstühlen und Mittelbaustellen, Hilfskräften aller Art und Büropersonal. Jede Fakultät muss Einsparungen vornehmen. Wer den Wissenschaftsbetrieb kennt, weiss, dass hier nicht nur Zorn und Wut gegenüber dem Geldgeber an der Tagesordnung sind, sondern auch Konflikte in den Fakultäten und zwischen den Instituten und Seminaren. Dabei ist das Ende

der Sparübung noch nicht abzusehen. Wie das weitergehen mag?

Manche stark frequentierte Fächer werden um einen numerus clausus nicht herumkommen. Die gesetzlichen Vorarbeiten für solche Massnahmen sind unterwegs. Sollen wir nun auf die Barrikaden gehen oder nach Auswegen suchen, die es in einigen Bereichen durchaus geben könnte? Ich denke an Schwerpunktbildungen an je einer welschen und deutschschweizerischen Hochschule für kleine Fächer. An diesen Schwerpunkten müsste dann eine vorzügliche Ausstattung gewährleistet sein, sodass Studierende dazu motiviert werden könnten, die geliebte Alma mater zu wechseln. Zu denken ist auch an Studienzeitverkürzungen durch Neustrukturierung des Erststudiums und Verlagerung wichtiger Teile wissenschaftlicher Ausbildung in die universitäre wissenschaftliche Weiterbildung.

Auch das in manchen Studien aus Oesterreich und der Bundesrepublik Deutschland bekannt gewordene Modell einer engeren Verbindung zwischen theoretischen und praktischen Ausbildungsteilen, die aufeinander bezogen erscheinen, ist zu nennen.

Warnen möchte ich vor einer Stornierung sogenannter Orchideenfächer, sind sie es doch, die den Reiz einer Universität ausmachen und dazuhin Wesentliches für Kultur und Bildung erarbeiten. Auf keinen Fall sollten solche Stellen gekürzt werden, die dem Praxisbezug einer Wissenschaft dienen. Ich denke in diesem Zusammenhang an Praktikumsleiter, Lektoren für Supervision und Studienberatung, um nur eine Gruppe zu nennen. Ausgebaut werden sollte die Kapazität für Weiterbildung.

In seiner Jahressitzung vom 26.6.1992 hat der Senat unserer Universität den Theologen Prof. Dr. Martin Klopfenstein zum Nachfolger der zurückgetretenen Vizerektorin Beatrice Mesmer gewählt. Er hat am 1. Oktober sein Amt übernommen.

Im geisteswissenschaftlichen Zentrum "UNITOBLER" haben die ersten Seminare der philosophisch-historischen Fakultät "Wohnsitz genommen". Die letzten werden erst 1997 dorthin ziehen können. Im Hauptgebäude ist der Umbau und Ausbau des Dachgeschosses nahezu abgeschlossen. Der neu gewonnene Raum wird für die Verwaltung aber auch für den Studienbetrieb Entlastung bringen. Am Bühlplatz entstand ein neues studentisches Zentrum, in dem man/frau verweilen können, wo es zu essen und zu trinken gibt und wo auch Veranstaltungen aller Art möglich erscheinen.

Wissenschaftliches

Am 14. Mai 1992 konnte die Universität Bern von der Johann Jacobs Stiftung eine Gastprofessur für Jugendforschung in Empfang nehmen, die mit der bekannten norwegischen Forscherin Francoise Alsaker besetzt worden ist. Frau Alsaker legt den Schwerpunkt ihrer Arbeit auf die Untersuchung der Entwicklung des Selbstkonzepts Jugendlicher im Rahmen der Pubertät und unter den Bedingungen moderner

Industriegesellschaften. Wissenschaftliche Symposien beschäftigten sich während des Sommersemesters mit dem Problem der Mehrsprachigkeit und damit verbundenen Fragen von Bildung und Erziehung, mit dem Migrationsproblem, das zu bemerkenswerten Turbulenzen in Europa und anderswo geführt hat, mit der Luftverschmutzung, ihren Ursachen und Folgen und mit Wegen in Offene, mit Drogenfragen und zuletzt mit "Beruflicher Arbeitsteilung und wissenschaftlicher Weiterbildung". Überall war ein wichtiger Ermöglichungsgrund für die Durchführung der Veranstaltungen die Beer-Brawand-Stiftung unserer Universität. Das ist so auch bei der 8th International Conference on Production Diseases in Farm Animals gewesen, die Ende August in Bern stattfand. Ich schliesse diesen Abschnitt meines Berichts mit einem Hinweis auf die erstaunlichen Erfolge unserer Weiterbildungsstelle, der es gelungen ist, in Zusammenarbeit mit vielen Instituten und Seminaren eine grosse Zahl von Weiterbildungsangeboten zu gestalten, zu strukturieren und zu einem guten Ende zu bringen. Bern liegt in diesem Bereich eindeutig vorne.

Vermischtes

Die Universität Bern bemüht sich mit Nachdruck, Sitz eines Europainstituts zu werden. Der Kanton hat in diesem Zusammenhang anti-zyklisch zwei Lehrstühle errichtet, einen für Europarecht und einen für Europapolitik. Man wird sehen.

Nach langjährigen oft schwierigen Vorarbeiten und etwelchen Kontroversen kann jetzt die berufsbegleitende Weiterbildung in Oekologie mit ihrer Arbeit beginnen. Interessant und erfreulich ist in diesem Zusammenhang die Kooperation Berns mit der Universität Fribourg. Das Spezifische dieses Bildungsgangs ist die

enge Zusammenarbeit zwischen naturwissenschaftlichen und geisteswissenschaftlichen Instituten und Seminaren. Wir hoffen sehr, dass ein gegenseitiges Kennenlernen und Verstehen gerade hier zu neuen Ufern führen kann.

Klaus Wegenast

Université de Fribourg

Immer noch herrscht ein grosser Bedarf an Räumlichkeiten, der in einer Eingabe des Rektorats zuhanden des Staatsrates präzisiert wurde. – Der Senat hat in seiner Mai-Sitzung das Arbeitsprogramm des Rektorats für die Jahre 1991 - 1995 genehmigt. Im Bereich der Lehre und Forschung soll z. B. die Interdisziplinarität gefördert sowie neue Verfahren der Evaluation eingeführt werden. Im Bereich der Personalpolitik soll die Nachwuchsförderung verstärkt und die Möglichkeiten für die Weiterbildung der Dozenten, namentlich in der Hochschuldidaktik, geschaffen werden. – Zwei neue Kommissionen haben ihre Arbeit aufgenommen: die "Kommission Frauen-Universität" und die "Kommission für Mobilität und universitäre Austausch".

Locaux

Malgré la mise à disposition par l'Etat de Fribourg de locaux sis aux Portes de Fribourg, l'on constate encore une grave pénurie de locaux, spécialement pour les sciences humaines à Miséricorde. C'est pourquoi le Rectorat a déposé auprès du Conseil d'Etat deux rapports, l'un concernant les besoins en location supplémentaire à court et moyen terme, l'autre concernant les besoins à long terme en envisageant une nouvelle construction universitaire. En ce qui concerne les locations à court terme, nous sommes dans l'attente d'une prise de position du Conseil d'Etat quant à la mise à disposition d'une superficie d'environ 2'500 m². Il y a lieu de relever que le Conseil d'Etat s'est déjà engagé dans une location en faveur de l'Université en louant 900 m² à proximité de Miséricorde.

Politique universitaire et programme de travail du Rectorat

En sa séance du 3 mars 1992, le Sénat de l'Université a pris connaissance et approuvé la politique universitaire que le Rectorat actuel entend mettre en place ainsi que son programme de travail pour la période 1991 - 1995. Les priorités que nous entendons accentuer se réfèrent essentiellement aux spécificités propres à notre Institution, à savoir:

Au niveau de l'enseignement et de la recherche:

- mise en place d'une procédure d'évaluation en vue de l'analyse de l'état actuel et futur de l'enseignement et de la recherche;
- amélioration et consolidation de l'aspect interdisciplinaire de l'enseignement et de la recherche;
- amélioration des méthodes d'enseignement interactives;
- mise en place de centres de documentation selon le principe d'une "décentralisation concentrée";
- regroupement des instituts d'informatique de la Faculté des sciences et de celles des sciences économiques et sociales;
- au niveau de la politique estudiantine, l'objectif sera d'assurer une coordination des conditions d'admission à l'université au niveau suisse;
- la création d'un fonds social de l'Université;
- un effort sera particulièrement fait pour la construction de logements pour étudiants;
- l'aménagement d'un restaurant universitaire dans le quartier de Pérolles.

Au niveau de la politique du personnel

- une réglementation générale concernant l'octroi de congés scientifiques en faveur des

professeurs est actuellement aux mains du Conseil d'Etat.

- une politique visant à favoriser la relève scientifique, notamment grâce aux moyens financiers de la Confédération a également été mise en place;
- des possibilités de formation continue en faveur des professeurs (dans le domaine de la didactique universitaire notamment), des cadres intermédiaires et du personnel administratif et technique seront à mettre en place.

Il est à relever, parmi les différentes priorités que le Rectorat s'était données, la concrétisation des objets suivants:

- la création, en date du 23 octobre 1992, de la Fondation du fonds de recherche du Centenaire de l'Université de Fribourg. Ce fonds est destiné à renforcer le potentiel de recherche en général et plus particulièrement dans les domaines de l'éthique, des droits de l'Homme, de l'écologie et de l'environnement, des relations Suisse-Europe et Suisse-Tiers-Monde et de la politique familiale;
- la création d'une commission "Femmes-Université" dont le but est de favoriser la promotion de la femme à l'Université de Fribourg et en particulier de favoriser l'accès des femmes aux études universitaires ainsi qu'aux carrières académiques, administratives et techniques;
- la création de la Commission de mobilité et des échanges universitaires dont le but est de favoriser la mobilité des étudiants et de promouvoir les échanges avec les autres hautes écoles suisses ainsi qu'avec les universités et institutions d'enseignement supérieur étrangères.

Au niveau de la collaboration internationale, nous nous plaisons à relever la ratification de la convention de collaboration nous liant à l'Université de Pavie dans le domaine des sciences juridiques ainsi que celle de la convention CIM entre l'Université Pierre-Mènès France de Grenoble et notre Institution.

Manifestations universitaires

- Le 5 mai 1992, l'Université de Fribourg a organisé sa 17e Journée de l'Europe et a accueilli à cette occasion M. Bo Huldt, directeur de l'Institut suédois de politique étrangère à Stockholm qui nous a entretenu sur le thème "Swedish views on security in a new Europe";
- du 29 avril au 3 mai, notre Université a pris part au Salon de l'étudiant et de l'enseignement à Genève. Placée sous l'enseigne "Espace universitaire romand", notre Université s'est présentée aux côtés des Universités de Lausanne, Genève et de Neuchâtel ainsi que de l'Ecole polytechnique fédérale;
- du 9 au 10 mai, eut lieu le congrès de l'Association suisse "Femme, féminisme, recherche" sur le thème "aspect féministe de la recherche scientifique";
- du 19 au 29 juin eut lieu le symposium de la Société suisse de philosophie sur le thème de "La philosophie et le mal".

Hans Meier, recteur

Université de Genève

Infolge der wirtschaftlichen und finanziellen Schwierigkeiten des Kantons ist auch die Universität zu rigorosen Einschränkungen in ihrem Budget gezwungen. Das Rektorat, der Rat der Universität und die Vereinigung der Professoren (A.P.U.G.) suchen nach Lösungen, welche es erlauben würden, den Unterricht und die Forschung von hoher Qualität in diesem Kontext der Krise aufrechtzuerhalten. Im Bericht werden einige Ideen vorgestellt, die im Rahmen der Diskussion des APUG im Mai 1992 ausgetauscht wurden. Zu diesen Ideen gehört etwa die Frage, ob die Subventionen, die heute dem Kanton überwiesen werden, nicht direkt in das Budget der Universität eingegliedert werden sollten. Oder der Vorschlag, bei einem Stellenabbau zunächst die Zahl der Stellen in der zentralen Verwaltung zu reduzieren, was der Autonomie der Fakultäten zugute kommen würde. Alle notwendigen Umschichtungen und organisatorischen Massnahmen sollten dabei ohne Beteiligung der externen Experten vorgenommen werden. – Auch eine gemeinsame Planung der welschen Hochschulen sollte verstärkt werden.

L'Association des Professeurs de l'Université de Genève face aux difficultés budgétaires de l'Etat

Une crise budgétaire cantonale structurelle

Un premier constat est dressé: celui de la gravité de la crise budgétaire cantonale. Le système de production genevois évolue, comme dans nombre de métropoles, vers une société de services; les industries quittent le canton pour des questions de coût immobilier, de main d'oeuvre, de flexibilité et d'inadaptation des tissus urbains centraux aux conditions nécessaires à leur localisation. Les services se développent, mais dans un contexte de concurrence internationale accrue, où le canton ne possède plus l'attrait des années 1960 et 1970. Malgré une bonne position dans le grand axe économique allant de la Lombardie au Rhin, Genève voit sa base économique contestée, son nombre d'emplois stagner, alors que la demande en services à la population – santé, services publics, éducation – s'accroît. En résulte une crise budgétaire inévitable, alors que la part des salaires peut dépasser 80% des dépenses dans la fonction publique. Le système fiscal inadéquat entraîne, de plus, des graves pertes pour Genève, jugé pourtant comme un canton riche.

En résulte pour l'Université, dépendante essentiellement du financement cantonal, des difficultés budgétaires inéluctables.

Une situation difficile de l'Université

Alors que le nombre d'étudiants augmente encore, alors que les locaux manquent, que l'encadrement des étudiants se réduit, que la demande pour la recherche fondamentale s'accélère, le budget universitaire est en baisse – on parle de 10% de moins pour l'an 2000 – . Il est déjà difficile, pour le moment, à l'Université, de toucher les 4,3 millions en provenance de la Confédération, qui vont dans les caisses de l'Etat, et qui permettraient de créer 60 postes nouveaux ... Ce constat génère une question: **ne faut-il pas que les financements extérieurs au canton soient mis directement au budget de l'Université ?** Cette question est d'autant plus importante qu'avec la candidature de la Suisse dans la Communauté Européenne, la fiscalité va évoluer rapidement. L'introduction éventuelle de la T.V.A. favoriserait la Confédération et la part prise par Berne dans le financement des Universités. **L'Université doit envisager une**

modification de l'origine de ses ressources et prévoir un interventionnisme plus marqué de la Confédération qui touchera au concept même d'autonomie. Devrait être également prévue une redéfinition des moyens actuels. Dans cette attente l'Université ne peut échapper, ces prochaines années, aux restructurations de la fonction publique.

Les premières propositions

D'ores et déjà des projets sont en cours concernant l'accès au poste de maître-assistant, la place des femmes à l'Université, la coopération transfrontalière (1 million de francs prévus). Par ailleurs des coupures ont déjà eu lieu en ce qui concerne le renouvellement des équipements: 3,2 millions au lieu de 5 prévus.

La position de l'Université est difficile face aux récentes propositions concernant la réduction des salaires et le passage de la charge, pour les professeurs, de 6 à 7 heures d'enseignement; des retraites anticipées seraient également envisagées, sur lesquelles l'APUG n'a pas encore pris position. Il semble – à court terme – difficile de ne pas toucher au nombre de postes. La question est alors de savoir où effectuer les coupures.

Une première proposition consiste à **réduire les postes administratifs**, en particulier dans l'administration centrale – lorsque des postes sont en renouvellement. Cette proposition est liée à la plus grande autonomie des facultés – et de leurs doyens – et à la responsabilisation des unités décentralisées et des enseignants.

Une deuxième proposition consiste à **ne pas maintenir systématiquement les postes dans les secteurs où ils se trouvaient** lorsqu'ils sont à pourvoir. Eviter les rigidités du système est une étape indispensable à l'avenir de l'Université. Des débats internes sur les priorités, menés par les Facultés et les Départements (ou Sections), avec un arbitrage des Doyens et du Rec-

torat, seraient une procédure possible. Dans ce contexte on peut envisager également une mobilité interne plus grande; des assistants, par exemple, pouvant enseigner dans des facultés autres que celles où ils effectuent leurs recherches.

La question du taux d'échec en première année est posée tout comme celle de l'efficacité des études, pour éviter les mauvaises orientations et les baisses d'encadrement. L'Université se doit de donner une solide formation de base et d'en prévoir les moyens, quitte à accroître la difficulté des examens en première année.

L'idée de regroupements

L'Université doit savoir effectuer elle-même ces regroupements sans nécessaire intervention d'experts extérieurs (dont l'éventuel rôle et l'objectivité sont contestés). Une planification au plan romand est en cours. Malgré les difficultés et les tensions que peuvent créer ces regroupements ceux-ci sont intégrés dans les politiques universitaires, à l'exemple des Sciences de la Terre où il existe déjà une planification romande.

Une modification du **statut des assistants** est aussi envisagée, pour accroître la souplesse du système; octroi de bourses de 2 ans avant d'occuper un poste d'assistant, par exemple.

Enfin, les recommandations générales du Groupe de travail Prospective du Conseil de l'Université, qui vont dans le sens des mesures préconisées ci-dessus, sont abordées. Mentionnons en vue de la mise en place d'un système romand cohérent et d'une collaboration interuniversitaire:

- Des concentrations et redéploiements
- Des transferts de branches, disciplines ou matières

- Des regroupements pour créer une "masse critique"
- La création de synergies appropriées

Parmi les critères susceptibles de guider ces choix:

- Le souci de développer des équipes performantes
- Les coûts sociaux induits par les mutations structurelles
- L'environnement scientifique et ses complémentarités
- Des collaborateurs efficaces et rentables.

Pour conclure, soulignons que ce débat constitue l'amorce d'une réflexion qui, à terme, doit permettre l'élaboration d'une politique précise dans le souci d'une vision globale de l'Université.

Antoine Bailly

Ecole Polytechnique fédérale de Lausanne

Une constante: l'ouverture

Als neue Institutionen haben ihre Tätigkeit aufgenommen: Centre de spectromicroscopie, als die einzige Institution dieser Art in Europa; ein Forschungsprogramm im medizinischen Ingenieurwesen, in dem die EPFL mit dem Universitären Spitalzentrum (CHUV) und der Universität Lausanne zusammenarbeitet; DEMOSITE, ein internationales Zentrum für Zur-Schau-Stellung der photoelektrischen Elemente. Die beiden Institute, l'Institut de génie de l'environnement und l'Institut de l'aménagement des terres et des eaux, haben ihren 20. bzw. 25. Geburtstag gefeiert. – Die EPFL wurde als Mitglied von CLUSTER aufgenommen (Verband von 10 führenden technischen Universitäten). Sie ist auch Gründungsmitglied von CESAER (Conference of European Schools for Advanced Engineering Education and Research). – Die Zahl der Immatrikulierten lag zu Beginn des WS 1992/93 bei über 4'000.

54 nouveaux architectes

Le président de l'EPFL, Bernard Vittoz, a décerné 54 diplômes d'architecture, le 24 avril 1992. A travers un bref historique de l'Ecole, il a mis en évidence l'importance qu'y a acquise la discipline architecturale, déjà enseignée au début du siècle aux ingénieurs civils. Rappelant que c'était la dernière fois que le président Vittoz remettait leurs diplômes aux nouveaux architectes, Jean-Marc Lamunière lui a rendu hommage, le remerciant de sa constante ouverture aux besoins spécifiques et aux initiatives du Département, que ce soit sur le plan de l'enseignement ou en matière de collaboration interuniversitaire.

Un centre de spectromicroscopie unique en Europe

En avril 1992, l'Institut de physique appliquée a inauguré son Centre de spectromicroscopie, placé sous la responsabilité du professeur Giorgio Margaritondo. Un centre dont les performances – uniques au niveau européen – profiteront à la recherche suisse et inter-

nationale, ainsi qu'à l'industrie, notamment dans les secteurs microélectronique et chimique.

Magistrale journée

"Collaboration universitaire: symphonie ou partition libre?" c'est sur ce thème que le président Bernard Vittoz s'est livré à un remarquable solo lors de la Journée magistrale 1992, mettant clairement en évidence le dilemme devant lequel se trouve la formation universitaire en Suisse: soit l'on se donne les moyens d'ouvrir largement les portes des hautes écoles, soit l'on s'achemine vers la dégradation de la formation ou la limitation à l'accès aux études universitaires. Des propos qui ont aussi retenu l'attention des trois nouveaux Docteurs honoris causa de l'EPFL, MM. John M. Ball, Daniel Borel et Rudolf Grütter.

L'EPFL en campagne électorale

Pour la première fois depuis son existence, l'EPFL sera dotée d'une Assemblée d'Ecole, avec base juridique. Ainsi le stipule la nouvelle loi sur les EPF prévoyant de donner "voix au chapitre" à des représentants élus de chacun des

quatre groupes de personnes constituant l'Ecole à savoir: les maîtres; les assistants, collaborateurs scientifiques et doctorants; les étudiants et les collaborateurs administratifs et techniques. Les 16 représentants élus siègent durant cette année 1992 à titre expérimental avant l'entrée en vigueur en 1993 de la nouvelle loi sur les EPF.

Collaboration interuniversitaire européenne

CLUSTER? C'est le nom d'un réseau européen d'universités de technologie de grand renom qui, pour la première fois depuis sa constitution, vient d'accepter un nouveau membre: l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne. En renforçant leur association, les 10 universités de technologie veulent affirmer leur vocation internationale et leur confiance dans l'avenir européen de leurs diplômés. L'EPFL est aussi membre fondateur du groupement CESAER (Conference of European Schools for Advanced Engineering Education and Research) et participe au Comité directeur.

Toujours sous l'éclairage européen, à signaler également que l'EPFL a été choisie comme site d'accueil pour une formation européenne. European Interuniversity Association on Society, Science & Technology (ESST), c'est le nom que quinze universités et institutions d'enseignement supérieur européennes (dont l'EPFL) ont donné à l'association qu'elles ont fondée l'an dernier afin d'étudier en commun la création d'un programme européen d'enseignement sur le thème "Société science et technologie". A la suite d'une mise au concours très approfondie, l'EPFL a été désignée comme site d'accueil du Curriculum II, pour une durée de trois ans. Un principe de rotation est prévu par la suite.

20 bougies pour l'Institut de génie de l'environnement ...

Pour ses 20 ans, l'Institut de génie de l'environnement a reçu deux beaux cadeaux: l'acceptation par le peuple de la loi sur les eaux et la demande d'adhésion de la Suisse à la Communauté européenne. "Notre institut ayant toujours eu une vocation à la fois locale et internationale, on peut dire que la providence a bien fait les choses", s'est exclamé le professeur Lucien Yves Maystre dont c'était aussi un peu la fête, puisqu'il préside à la destinée de l'IGE depuis sa naissance en 1972.

... 25 pour l'Institut de l'aménagement des terres et des eaux (IATE)

Pour célébrer dignement ses 25 ans, l'IATE a tenu à partager son gâteau d'anniversaire avec l'Europe. Bilan et perspectives du génie rural qui, bien loin du "Sommet de Rio" garde les pieds sur terre. Dans l'Europe qui se construit – ni utopie, ni paradis terrestre – le terrain est fertile en idées nouvelles et l'esprit de concurrence fait germer des solutions.

L'atout du parc scientifique (PSE)

Il y a six ans le CAST, Centre d'appui scientifique et technologique, a été créé avec comme principal objectif la mise en relation de partenaires issus du monde économique et académique. Aujourd'hui, une deuxième plateforme est en voie de réalisation pour faciliter et approfondir ce type de synergie: le PSE – Parc Scientifique sur le site de l'EPFL à Ecublens. La Fondation du PSE met à disposition des entreprises qui collaborent avec des unités de recherche des hautes écoles lausannoises des locaux pour la durée de leur projet. Ce nouvel environnement de travail répond aux besoins de l'industrie qui veut trouver, à proximité des hautes écoles lausannoises, des laboratoires et

bureaux où pourront être finalisés des développements bénéficiant des compétences et des ressources des unités de recherche de ces institutions. Ces projets seront conduits dans le respect des impératifs industriels "délai-coût-confidentialité" et dans l'optique de créer de nouveaux produits commercialisables. Cette plate-forme s'adresse aussi aux professeurs souhaitant stimuler ou participer à la création d'entreprise. Le parc scientifique, par l'intermédiaire du CAST, est à la disposition des entrepreneurs intéressés par cette offre.

L'alliance lausannoise au service de la santé

Le 30 septembre 1992 a été élané un important programme de recherche en génie médical doté de 5 millions de francs sur trois ans. Il réunit les potentialités du CHUV (Centre hospitalier universitaire lausannois), de l'EPFL et de l'Université de Lausanne et concrétise la collaboration entre médecins, ingénieurs et chercheurs. Cette coordination place Lausanne dans une position idéale pour être reconnue comme un centre d'excellence en génie médical. L'appel d'offre pour définir le programme a suscité 40 propositions, chacune esquissant un projet de collaboration. Cinq projets ont finalement été retenus. Certains d'entre eux pourraient conduire à une application clinique rapide, d'autres sont plus fondamentaux; mais tous devraient apporter un approfondissement des connaissances médicales scientifiques et techniques dans leur domaine. Les chercheurs et scientifiques impliqués dans ce programme disposent de trois ans pour apporter des progrès significatifs en médecine, mais aussi pour relever le défi posé par le centre d'excellence lausannois: "être reconnu".

Quand le photovoltaïque s'expose...

Le 6 octobre dernier a été officiellement inauguré DEMOSITE, le centre international d'exposition et de démonstration d'éléments photovoltaïques. Il est désormais en fonction sur le parking sud de l'EPFL, face au lac et sous le soleil d'automne. Réalisé par le Laboratoire d'énergie solaire et de physique du bâtiment (LESO-PB), sous l'égide de l'Agence internationale de l'énergie et avec le soutien de l'Office fédéral de l'énergie, il est composé de 10 pavillons d'accueil de 6 mètres sur 3 destinés à accueillir des éléments photovoltaïques intégrés soit en façade, soit en toiture. Chaque pavillon dispose d'un onduleur qui transforme le courant continu produit par les cellules en courant alternatif et l'injecte dans le réseau. A côté de l'onduleur se trouve un module d'acquisition de données qui permet le suivi expérimental de l'installation.

Plus de 4'000 étudiants à l'EPFL

L'ensemble des étudiants immatriculés pour la rentrée 92 dépasse les 4'000 étudiants, y compris les doctorants, soit 150 de plus que l'année passée. En 1ère année, les chiffres montrent une augmentation marquée dans les sections de Génie civil (115 contre 91 en 1991), de Physique (119 contre 88) et de Sciences des matériaux (44 contre 33). En revanche, les sections de Microtechnique (115 contre 148) et d'Architecture (205 contre 235) sont en diminution. Globalement, l'effectif de 1ère année est de 1090 étudiants, soit 20 de plus qu'en 1991.

Daniel Favrat

Université de Lausanne

In der Berichtsperiode wurden vom Rektorat die besonderen Ziele für das akademische Jahr 1992/93 formuliert: Beginn der Diskussion in Hinblick auf den Entwicklungsplan 1996 - 1999; Schaffung neuer Methoden für die Evaluation des Unterrichts; Steigerung der Autonomie in der Leitung der Universität, namentlich eine Vereinfachung der budgetären Techniken. Diese Zielsetzungen bringen den festen Willen der Universität zum Ausdruck, ihre Qualität aufrechtzuerhalten und ihre Tätigkeiten in verschiedenen Bereichen erfolgreicher zu gestalten.

La période du 1er avril au 30 septembre 1992 a été marquée par la définition des objectifs de l'Université pour l'année académique 1992 - 1993:

1) lancement de la réflexion en vue de l'établissement du plan de développement 1996 - 1999; le Rectorat a notamment lancé une vaste réflexion visant à définir les objectifs fondamentaux de l'Université à l'horizon 2010. Cette étude prospective sera réalisée à la faveur d'une consultation des Facultés et Ecole de l'Université, ainsi que d'une série d'entretiens avec des personnalités des mondes économique et politique de tout premier plan;

2) création des outils nécessaires en vue de lancer des procédures d'évaluation; le Rectorat a notamment constitué un groupe de travail ayant pour mission de concevoir un modèle général d'évaluation des enseignements, und procédure et un programme d'évaluation;

3) acquisition de davantage d'autonomie dans la gestion de l'Université, ainsi que d'assouplissements dans l'application de la technique budgétaire (l'on songe par exemple à la création d'un fonds d'investissement pour l'acquisition d'équipements lourds); à cet égard, le Rectorat a entamé le dialogue avec les responsables du Département cantonal de l'instruction publique et des cultes.

Ces objectifs font montre de la volonté des autorités universitaires d'assurer la qualité des

prestations de l'institution et d'accroître l'efficacité de son fonctionnement.

L'un des faits importants de la période en question réside dans l'autorisation accordée par la Confédération à l'Université de procéder à la construction du Bâtiment de chimie. L'inauguration du bâtiment est prévue pour la rentrée académique 1994 - 1995.

Un autre fait marquant est la décision du Conseil d'Etat vaudois de limiter pour une année l'accès aux études en sciences forensiques à l'Institut de police scientifique et de criminologie. Cette décision a été prise en application de l'article 73 de la Loi sur l'Université de Lausanne, qui prévoit que "en cas de nécessité, c'est-à-dire lorsque le manque de la place l'exige, le Conseil d'Etat peut limiter momentanément l'accès aux études dans certaines subdivisions de l'Université".

ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE

Maintenir la qualité de l'enseignement et de la recherche, tel demeure l'impératif premier des autorités universitaires. C'est la raison pour laquelle l'UNIL continue à porter une attention particulière aux problèmes de l'encadrement et de la formation de la relève universitaire, en particulier féminine. Les priorités de l'Université en matière d'enseignement et de recherche sont:

1) la mise en oeuvre des conclusions de l'expertise sur la biologie soulignant notamment

l'importance du développement de la biologie moléculaire et de la biotechnologie pour la crédibilité de l'enseignement et de la recherche lausannoises dans les secteurs de la biologie, de la médecine, de la chimie et de la pharmacie;

2) le développement de l'enseignement de l'informatique; à cet égard, le Rectorat a prié l'Ecole des HEC de formuler une conception globale de l'enseignement de l'informatique à l'UNIL;

3) le développement des études européennes; à cet égard, le Rectorat a lancé une procédure de consultation auprès des Facultés de droit, des lettres, ainsi que de l'Ecole des HEC.

En matière d'enseignement et de recherche, les points suivants méritent également d'être relevés:

- Avenir de la physique à Lausanne. Au printemps 1992, la Conférence des Hautes Ecoles lausannoises (CHEL) réunissant le Rectorat de l'UNIL et la Direction de l'EPFL a donné mandat aux professeurs de physique des deux institutions de réfléchir à l'avenir de la physique à Lausanne (structure et contenu de l'enseignement et de la recherche) dans la perspective de la création d'une véritable "Ecole de physique lausannoise" coordonnée entre l'UNIL et l'EPFL. La CHEL attend de la mise en commun des ressources et des regroupements d'activités des économies de postes et des possibilités de réaffectation.
- Collaboration entre les Ecoles de pharmacie de Genève et Lausanne. Les Rectorats des Universités de Genève et Lausanne ont confié à un groupe de travail le mandat de réfléchir aux moyens de développer cette collaboration. L'amélioration de la qualité de

l'enseignement et de la recherche et la réalisation d'économies de moyens constituent les objectifs stratégiques de la démarche.

- Modification des plans d'étude de la Faculté des sciences sociales et politiques (SSP). Dans le but de mieux exploiter les enseignements disponibles, de mieux les adapter aux exigences du marché, de mieux distribuer les étudiants sur l'ensemble des enseignements offerts, de diminuer le nombre des choix possibles, de simplifier des plans d'étude parfois difficiles à comprendre et d'accroître la sélectivité des études, les plans d'étude de la Faculté des SSP ont été modifiés. La plus grande innovation réside dans la fusion de deux licences peu structurées, à savoir la licence en sociologie et anthropologie et la licence en Sciences sociales et pédagogique en une licence des sciences sociales.
- Projet spécial du Rectorat. Sur proposition de la Commission locale de la recherche scientifique (Fonds national), le Rectorat a désigné le projet "TRANSPET" (détecteur à temps-de-vol pour la tomographie par émission de positons) de l'Institut de physique nucléaire en tant que projet spécial pour la période allant du 1er octobre 1992 au 30 septembre 1993. Ce projet a été retenu à la lumière des critères suivants: interdisciplinarité, possibilité d'obtenir des résultats concrets au bout d'une année; possibilité d'exploitation à plus long terme d'un potentiel existant au sein de l'Université.

GESTION UNIVERSITAIRE

- Poursuite de la démarche "qualité". Lancée l'année dernière, la démarche "qualité" a pour objectif une efficacité accrue et des

économies par l'amélioration des procédures d'organisation. Le Conseil de qualité de l'Université a poursuivi sa tâche consistant notamment à déterminer les objectifs annuels de la démarche (Sélection des projets, intégration de la démarche à l'organisation et à la planification de l'institution, sensibilisation des collaborateurs). Dans le cadre de la démarche "qualité", un questionnaire a été diffusé auprès de l'ensemble des membres de la communauté universitaire. Intitulé "Et si nous parlions d'économies ?", ce document vise à faire un état de la situation et à proposer à la communauté académique des démarches "qualité" en vue de réaliser toujours plus d'économies.

UNIVERSITE ET TABAC

- En raison des problèmes soulevés par le parrainage d'activités universitaire par l'industrie du tabac, le Rectorat a décidé de renoncer au financement, par l'industrie du tabac, de la chaire de cinéma à la Faculté des lettres en septembre 1991. La Fondation suisse pour la promotion de la santé a accordé, à titre unique, une subvention compensant le montant attendu pour l'année académique 1991 - 1992. Résolu à ne pas être associé à la promotion d'un produit nocif auprès d'une population sensible, le Rectorat a renoncé à solliciter l'appui de l'industrie du tabac pour les activités dépendant de lui et proposé aux membres de la communauté universitaire d'adopter une attitude similaire.
- Le Rectorat a par ailleurs créé des zones réservées aux non-fumeurs dans les cafétérias du site universitaire.

DIVERS

- Programme Erasmus (Communauté européenne): au cours de l'année académique 1992 - 1993, 48 étudiants de l'UNIL partiront à l'étranger dans le cadre des réseaux existants; l'UNIL quant à elle recevra quelque 32 étudiants Erasmus.
- Les ouvrages suivants ont été publiés par les Services centraux de l'Université au cours de la période en question:
 - "Bienvenue à Lausanne" – guide pratique de l'étudiant 1992 - 1993
 - "Bienvenue à Lausanne" – brochure à l'intention des étudiants étrangers
 - "Etudier à l'UNIL 1992 - 1993" (dépliant)
 - "Mobilité – les échanges 1992 - 1993"
 - "Subsides pour la recherche 1992 - 1993" (brochure)

Signalons également la participation du Rectorat à l'édition d'un ouvrage consacré au "devenir des licencié-e-s de la Faculté des SSP" (Arlette Mottaz-Baran, Editions Réalités sociales, Lausanne, 1992).

- L'Université de Lausanne a participé au Salon de l'étudiant (Palexpo, Genève) dans le cadre d'un stand commun des Hautes Ecoles romandes.

Peter Schöpf
Secrétaire général de l'Université

Université de Neuchâtel

Die budgetären Schwierigkeiten zwingen die Universität und ihre Fakultäten zu einer vertieften Überprüfung der Prioritäten. – Die Neuenburger Studenten, für welche das Studium an ihrer Universität bisher gratis war, werden nun eine Semestergebühr von Fr. 300.-- entrichten müssen. – "Geburtstage" einiger Institutionen wurden gefeiert; Am 12. Juni wurde in Anwesenheit des Erziehungsdirektors und des Rektors der Grundstein für das neue Gebäude der Naturwissenschaftlichen Fakultät gelegt. – Im August fand die grosse Weltkonferenz der Statistik statt. Eine wichtige Erbschaft zugunsten der Universität (Möbel, Bilder und Bücher) wird inventarisiert.

Pour la plus petite université de Suisse, la marge de manoeuvre dans l'établissement d'un budget sans croissance est évidemment plus restreinte encore que là où les moyens sont plus étoffés. La tâche principale du rectorat a consisté dans la mise au point d'un tel budget, avec pour principe de base de ne pas toucher à l'enseignement et à son encadrement. Ce sont ainsi les investissements en équipements qui seront les plus touchés par les difficultés actuelles. Le rectorat est bien conscient qu'une telle politique ne pourra guère se prolonger durant plusieurs années. Il veut cependant prendre la conjoncture telle qu'elle est et tâcher d'en profiter aussi. Dans ce sens les difficultés budgétaires sont l'occasion pour les Facultés et les Instituts de repenser, éventuellement de revoir leurs priorités, de procéder à des réaffectations et des réallocations. Les perspectives pour le prochain exercice font penser qu'une telle réflexion ne fait que commencer. Cela d'autant plus que cette tendance sera encouragée par la toute prochaine procédure de planification et par l'impératif de coordination qui l'accompagne. On commence ainsi à établir la liste des coordinations déjà existantes. Les géologues et les théologiens de Suisse romande sont les plus anciens dans le concept puisqu'ils sont régis par des conventions depuis le début des années 1970. Les chimistes ont arrangé une

collaboration avec Bernois et Fribourgeois: on parle dès lors beaucoup du triangle BÉNÉFri comme d'un exemple à étudier et, peut-être à suivre. Qu'on s'en réjouisse ou qu'on le déplore, une telle convergence de problèmes crée de l'instabilité et de l'inquiétude, alourdit considérablement les tâches des personnes qui ont la charge d'administrer les Facultés et l'Université. Les étudiants neuchâtelois eux-mêmes auront leur part des difficultés cantonales à porter puisque le Conseil d'Etat a annoncé qu'ils auront à s'acquitter d'une taxe de Fr. 300.-- par semestre pour leurs études. Jusque là, pour eux, l'Université était gratuite. Les voilà mis sur le même plan que les étudiants des autres cantons et voilà l'Université de Neuchâtel rejoignant la moyenne des pratiques des Universités suisses.

Les activités ordinaires et extraordinaires n'ont pour autant pas baissé cet été.

Début juin, l'Université et particulièrement la Faculté des lettres ont fêté les 100 ans du Séminaire de Français Moderne et du cours de vacances. Ce cours de vacances a connu son habituel succès: il rassemblait 238 étudiants de 35 pays.

Autre anniversaire célébré le 19 juin: les 25 ans du Centre de calcul électronique de l'Université dirigé par le prof. Randoald Corfu.

Le 12 juin a été posée, en présence du Chef du département de l'instruction publique et du rec-

teur, la première pierre des constructions qui, sur le site-même où elle est actuellement logée, abriteront la nouvelle Faculté des sciences. Il ne s'agissait que du départ de la première étape d'un processus qui verra peu à peu, institut par institut, les scientifiques déménager à tour de rôle pour s'installer à côté de chez eux-mêmes.

Neuchâtel a accueilli l'Assemblée de la Conférence Universitaire Suisse les 25 et 26 juin et a offert une réception à ses membres au château de Vaumarcus.

La grande Conférence mondiale de statistique organisée pour la quatrième fois par le professeur Yadolah Dodge, sous le titre COMPOSTAT 1992, du 24 au 28 août, s'inscrivait dans un climat particulier: avant dans l'année, Neuchâtel avait été choisie pour abriter l'Office fédéral de statistique et l'Université ne pouvait que s'en réjouir.

Le prix Vacheron Constantin lance un concours dans le cadre de l'Université de Neuchâtel et de l'Institut "L'homme et le temps" de La Chaux-de-Fonds, destiné à encourager la recherche dans le domaine de l'histoire de l'horlogerie. Le résultat du concours sera connu en septembre 1993.

On en est encore à faire l'inventaire des biens légués par Mme Edith Boissonnas à l'Université: après les titres et la part d'immeuble à Francfort, après la collection de tableaux, on découvre les livres, les documents et les lettres accumulés par cette grande amie des arts.

Le professeur Borie de la Faculté des lettres supervise le travail d'investigation qu'impliquent ces archives.

Pierre-Luigi Dubied

Hochschule St. Gallen

Une réforme des études de doctorat a pour but d'élever le niveau des études conduisant au grade de docteur, d'une part, et des thèses, d'autre part. – En juin ont eu lieu les 54èmes assises annuelles scientifiques de l'Association des enseignants de Hautes Ecoles en matière de gestion d'entreprise, association qui compte plus de 800 membres. – A l'occasion du symposium ISC de cette année, consacré au thème général "Beyond 1992", deux personnalités ont été distinguées par la remise du Prix Schmidheiny. Lors du Dies academicus, le grade de docteur honoris causa a été décerné à M.A. Lüthy, ancien chef de la Division de l'assurance-invalidité, ainsi qu'au professeur G. Stratenwerth.

Reform des Doktorandenstudiums

Das Rektorat hat eine Kommission eingesetzt, die Vorschläge für eine Reform des Doktorandenstudiums erarbeiten soll. Damit die HSG in den wirtschaftswissenschaftlichen Fächern nicht von Doktorand(inn)en überrannt wird, soll das wissenschaftliche Niveau des zum Dokortitel führenden Studienabschnitts und der Dissertation generell wieder höher werden. Für die Juristen präsentiert sich die Ausgangslage etwas anders. Da andere Fakultäten ein der HSG vergleichbares Doktorandenstudium nicht kennen, kann von einem Massenproblem nicht gesprochen werden. Die Reform soll im Wintersemester abgeschlossen werden.

Jahrestagung der Hochschullehrer für Betriebswirtschaft an der HSG

Vom 9. bis 13. Juni 1992 fand unter dem Generalthema "Globalisierung der Wirtschaft – Einwirkungen auf die Betriebswirtschaftslehre" die 54. Wissenschaftliche Jahrestagung des Verbandes der Hochschullehrer für Betriebswirtschaft an der Hochschule St. Gallen statt. Dem Verband gehören mehr als 800 Hochschullehrer für Betriebswirtschaftslehre an. Ziel der Tagung war, herauszustellen, welche Einflüsse von der Globalisierung der Wirtschaft auf die Betriebswirtschaftslehre im allgemeinen und auf die Lehre und Forschung im besonderen ausgehen. Das Thema wurde von 23 Referenten

und 12 Diskussionsleitern aus fünf Ländern erörtert. Damit wurde einer Fakultät Reverenz erwiesen, die mit rund 3'000 Studierenden, 30 Professuren und 14 Instituten ein Drittel der "BWL-Kapazität" der Schweiz stellt.

22. Management-Gespräch

Das diesjährige ISC-Symposium stand unter dem Generalthema "Beyond 1992". Für die ordnungspolitischen Reformen, die sie in ihren Ländern eingeleitet haben, wurden der Finanzminister der CSFR, Vaclav Klaus, und der Präsident Mexikos, Carlos Salinas de Gortari, mit dem Schmidheiny-Preis ausgezeichnet. Mit Referenten wie Bundesrat Adolf Ogi, EG-Kommissar Peter M. Schmidhuber, GATT-Generaldirektor Arthur Dunkel, Jelzin-Berater Grigoeij Jawlinskij und dem japanischen EX-Premier Toshiki Kaifu war das Symposium wiederum hervorragend besetzt.

Hochschultag 1992

Am diesjährigen Hochschultag gab es für einmal keine eigentliche Festrede. Stattdessen stellten sich sieben Professoren kritischen Fragen des Rektors zum Spannungsfeld von Wissenschaft und Gesellschaft. Dabei ging es vor allem um die Umsetzung wissenschaftlicher Forschung und Empfehlungen in die politische Praxis.

Ehrendoktorate wurden an den früheren Chef der Abteilung Invalidenversicherung im Bundesamt für Sozialversicherung, Albrik Lüthy (Staatswissenschaften) und an Prof. Günter Stratenwerth von der Universität Basel (Rechtswissenschaft) verliehen. Die HSG würdigte Lüthy für "seine wegweisende Pionierarbeit in der beruflichen Eingliederung Behinderter in die Arbeitswelt, die von ihm geschaffenen vielfältigen Betreuungsformen sowie sein erfolgreiches Bemühen um ein partnerschaftliches Verhältnis zwischen dem Staat und den gemeinnützigen Institutionen". Die Laudatio für Herrn Stratenwerth lautete: "Die Hochschule St. Gallen würdigt einen Rechtsgelehrten, der durch seine scharfsinnig durchdringende Erforschung des schweizerischen Strafrechts und seine ideenreiche und engagierte Mitwirkung bei der Reformgesetzgebung einen hervorragenden Beitrag zur Rechtsentwicklung geleistet hat."

Carl Baudenbacher

Eidgenössische Technische Hochschule Zürich

Les dispositions d'application nécessaires de la nouvelle loi sur l'EPF de Zürich sont en préparation. – A la suite des réductions budgétaires décidés par le Parlement, des mesures de rationalisation seront prises au sein de l'EPF de Zürich. – L'ordonnance sur la formation continue et la réglementation des examens ont été révisées. – Un système de crédit devra être mis en place dans la perspective d'une adaptation au programme européen de mobilité. – A la fin de mai 1992, la première étape d'équipement de supercomputer du Centre Suisse de calcul scientifique (CSCS) a pu être achevée. – Le projet d'extension au Hönggerberg n'avance que lentement.

Im Hinblick auf das demnächst in Kraft tretende neue ETH-Gesetz ist die Ausarbeitung des zugehörigen **Vollzugsrechts** in vollem Gange. Mitte Mai wurde ein erstes Paket Verordnungen bei den Ständen in Vernehmlassung gegeben.

- Verordnung über den ETH-Bereich
- Verordnung über die ETH
- Dozentenverordnung
- Verordnung über die Rekurskommission

Wenig Freude bereitete die kurze Fristsetzung bis Ende Sommersemester 1992. In ihrer Stellungnahme erklärte sich die Dozentenkommission in wesentlichen Aspekten **nicht** einverstanden. Die Autonomie der ETH, die durch das ETH-Gesetz festgelegt wird, schlägt sich im Vollzugsrecht völlig unzureichend nieder. Obwohl der ETH-Rat als "Aufsichtsorgan" gedacht ist und den Schulleitungen die Funktion einer "Geschäftsleitung" zukommen sollte, schant er sich ein ungerechtfertigt hohes Mass an Führungskompetenzen zu. So will er beispielsweise aus den zugewiesenen Gesamtmitteln eine "Führungsreserve" abzweigen, damit er die ihm passend erscheinenden Lehr- und Forschungsaktivitäten direkt unterstützen kann. Daneben gibt es eine grosse Zahl von Definitionen und Regelungen vor allem im Personal- und Finanzbereich, die einer Präzisierung bedürfen. Mit besonderem Interesse

sieht man aber einer weiteren Vernehmlassung entgegen, bei der es um die "Verordnung über die ETH Zürich" geht und deren Inhalt unmittelbare Auswirkungen auf die Zusammensetzung und Kompetenzen der Steuerungsorgane sowie auf den Lehr- und Forschungsbetrieb hat.

Im Hinblick auf die zu erwartenden **Budgetkürzungen** durch das Parlament hat der Schweizerische Schulrat Richtlinien aufgestellt, nach denen im ETH-Bereich nur noch in solchen Bereichen mehrere **Kompetenzzentren** geschaffen werden sollen, wo ein hohes Innovationspotential vorausgesetzt werden kann. Für Gebiete mit kleinem Innovationspotential wird man sich inskünftig mit einem einzigen Zentrum begnügen müssen. Ein entsprechender Auftrag an die Schulleitung der ETHZ hat bereits erste Wirkungen gezeitigt. So soll die Versuchsanstalt für Wasserbau, Hydrologie und Glaziologie mit dem Institut für Hydromechanik und Wasserwirtschaft an der ETH Hönggerberg zusammengeführt und das damit frei werdende Rationalisierungspotential genutzt werden. Die Kulturtechnik und Vermessung wird zwar weiterhin an beiden Hochschulen gepflegt werden, an der ETHZ ist jedoch die Integration dieser Disziplinen in die Abteilung für Bauingenieurwesen vorgesehen, was wiederum Einsparungen erlaubt. Die

Geodäsie soll hingegen an der ETHZ konzentriert werden, wobei aber gewisse Lehrbedürfnisse an der EPFL von Zürich aus zu befriedigen sind.

Im Sommersemester 1992 gelangte auch eine Revision der **Weiterbildungsverordnung** zur Vernehmlassung. Dabei ging es vor allem um die Frage der Verleihung eines akademischen Titels für Nachdiplomstudien. Die Dozentenkommission stimmte dem vorgeschlagenen Konzept im wesentlichen zu, empfahl aber eine sehr restriktive Handhabung, um das heutige ETH-Diplom nicht abzuwerten. Im übrigen existieren im allgemeinen keine akzeptablen deutschen Titel (Ausnahme: Patentingenieur).

Viel zu reden gab die Vernehmlassung über die Einführung eines **Kreditsystems** in den Studienplänen der ETHZ. Eine solche Massnahme drängt sich im Hinblick auf die europäischen Mobilitätsprogramme (ERASMUS) auf. Obwohl die vom Rektorat vorgegebenen Richtlinien für die Handhabung den verschiedenen Abteilungen einen breiten Spielraum zuweist, gingen die Meinungen der Dozenten weit auseinander. Die einen sahen darin die Möglichkeit zum Übergang auf das amerikanische "credit system", die anderen glaubten eher an die Gefährdung des Prinzips der Sessionsprüfungen. In der Dozentenkommission konnte man sich schliesslich mit grossem Mehr auf das sog. europäische "credit transfer system" einigen, das die Beibehaltung der Sessionsprüfungen für einen erheblichen Teil der Fächer vorsieht.

Ebenfalls zur Vernehmlassung gelangte eine **Revision der Prüfungsverordnung** für die ETHZ. Der modifizierte Text enthält gegenüber der gegenwärtig geltenden Ordnung Vorschläge für Änderungen bezüglich Leistungsbewertung,

Einsichtnahme in die Prüfungsarbeiten, Zulassungsvoraussetzungen usw. Abgesehen von Anregungen betreffend die Präzisierung gewisser Formulierungen stimmte die Dozentenkommission dem vorgelegten Dokument zu.

Ende Mai konnte die erste Etappe der Anschaffung des japanischen Supercomputers NEC SX-3 im **Centro Svizzero di Calcolo Scientifico (CSCS)** abgeschlossen werden. Die Erwartungen bezüglich dieses Supercomputers scheinen sich nach den Abnahmeprüfungen und nach den bisherigen Betriebserfahrungen erfüllt zu haben. Obwohl der Standort des CSCS eine Stimulation der wissenschaftlich-technischen Kultur im Kanton Tessin bedeutet und die Beziehungen nach dem hochindustrialisierten Norditalien interessante Möglichkeiten eröffnen, lässt sich der Kommunikationsflaschenhals am Gotthard und die örtliche Trennung der 20 bis 30 Mitarbeiter von ihren Kollegen am Supercomputer der ETHZ nicht wegdiskutieren.

Nach wie vor geht es mit dem Ausbauprojekt am Höneggerberg nur stockend vorwärts. Aufgrund massiver Einsprachen lokaler Vereinigungen und vielen Einzelpersonen, die gegen die Beeinträchtigung des Erholungsraumes am Höneggerberg protestieren, erfolgte eine Überarbeitung des Projekts. Anstelle eines zusammenhängenden Gebäudes, das sich vielleicht allzu sehr als ein Riegel in der Landschaft präsentiert hat, wurde unter Inkaufnahme eines Verlustes an Bauvolumen eine abgeänderte Version mit aufgelockerter Struktur, d.h. mit einer Reihe von Einzelgebäuden vorgestellt. Leider wurde auch diese Variante eher ungnädig aufgenommen, und das Seilziehen geht damit weiter.

Peter Leuthold

Universität Zürich

Depuis le semestre d'hiver 1991/92, la linguistique africaine peut être étudiée comme branche secondaire. Un nouvel institut de recherche, celui pour l'immunologie expérimentale, a commencé son activité, sous la direction du Prof. R. Zinkernagel. Parmi les manifestations scientifiques il faut évoquer le Congrès international des romanistes (qui aura lieu du 6 au 11 avril), ainsi que le Congrès consacré au thème "Perspectives à long terme et influence sur le cours des comportements toxicomanes" (du 23 au 25 septembre). A l'occasion du Dies academicus, des doctorats honoris causa ont été décernés à trois personnalités.

Afrikanistik: Seit dem Wintersemester 1991 /92 wird das Gebiet der Afrikanistik (Afrikalinguistik) als Studium im Nebenfach an der Philosophischen Fakultät I angeboten.

Nationales Zentrum für Mykobakterien :Die Tuberkuloseabteilung des Instituts für Medizinische Mikrobiologie wurde vom Bundesamt für Gesundheitswesen in Kooperation mit dem Kanton Zürich zum Nationalen Zentrum für Mykobakterien (NZM) ernannt.

Europa Institut: Am 2.4.92 wurde der Verein "Europa Institut Zürich" gegründet. Gründungsmitglieder sind Vertreter der Universität Zürich, der Verein Zürcherischer Rechtsanwälte (VZR), die Stiftung für Juristische Weiterbildung und der Kanton Zürich.

Weiterbildung am Historischen Seminar: Im Rahmen der Sondermassnahmen des Bundes zugunsten der universitären Weiterbildung plant das Historische Seminar einen berufsbegleitenden Weiterbildungskurs zum Thema "Die Frühe Neuzeit in der Geschichtswissenschaft: Forschungstendenzen und Forschungsträger".

Institut für Experimentelle Immunologie: Im Departement Pathologie des Universitätsspitals wurde ein Institut für Experimentelle Immunologie geschaffen. Die Leitung übernimmt Prof. Dr. R. Zinkernagel.

Veranstaltungen Im Rahmen des 1. Zürcher Wirtschaftsforums vom 26.3.92 hat u.a. Herr

Bundesrat Jean-Pascal Delamuraz ein Referat gehalten.

Am 2./3. April 1992 wurde die Jubiläumsveranstaltung zum 50jährigen Bestehen der Schweizerischen Gesellschaft für Mikrobiologie durchgeführt.

Der Internationale Romanistenkongress fand vom 6. - 11.4.92 statt.

Anlässlich des Dies academicus 1992 vom 29.4.92 wurde die Würde eines Ehrendoktors drei Persönlichkeiten verliehen:

- Robert L. Rausch, University of Seattle (USA)
- Peter Ziegler, Wädenswil (ZH)
- Hans Thoenen, Max-Planck-Institut für Psychiatrie, Martinsried / München

Während der Sommerferien fanden u.a. folgende Veranstaltungen statt:

International Logic Programming Summer School: 7. - 11.9.92; Langzeitperspektiven und Verlaufsbeeinflussung süchtigen Verhaltens: Kongress 23. - 25.9.92; 2. Zürcher Tag der Jugendmedizin: Tagung 25. - 26.9.92.

Varia Die Ausstellung im Völkerkundemuseum "Ka'apor – Menschen des Waldes und ihre Federkunst. Eine bedrohte Kultur in Brasilien" dauert bis 18. Oktober. Im Zoologischen Museum ist bis 25.10.92 eine Sonderausstellung "Die Hauskatze" zu sehen, die in Zusammenarbeit mit dem Ethnologen und Katzenforscher Dr. Dennis C. Turner organisiert wurde. Das Medizinhistorische Museum zeigt schliesslich die Ausstellung "Noth und Hülff", die von Hebammen, Apotheken und Krankenschwestern handelt.